

Calcul des congés payés

Les congés payés sont calculés du 1er JUIN au 31 Mai de l'année suivante .

Chaque mois après avoir effectué son temps de travail COMPLET , c'est à dire

151,67 heures , vous avez acquis 2,08 jours de congés payés .

Ces 2,08 jours de C.P multipliés par 12 mois vous donnent donc droit à : 24,96 jours

ATTENTION : si durant l'année en cours du calcul des C.P vous avez eu , des arrêts

maladie , des absences justifiées ou injustifiées , vous n'optenez donc pas les 2,08 jours

de C.P , ce qui diminue vos jours acquis sur l'année .

JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08	2,08

24,96 jours

arrondis à 25 jours